	Employé									Agent de maîtrise			Cadre		
	Niveau I = employé			Niveau II = employé qualifié			Niveau III = employé qualifié			Niveau IV			Niveau V		
	Ech. 1	Ech.2	Ech.3	Ech.1	Ech.2	Ech.3	Ech.1	Ech.2	Ech.3	Ech.1	Ech.2	Ech.3	Ech.1	Ech.2	Ech.3
Rémunération horaires brutes au 01.01.2023	11,27	11,27	11,27	11,30	11,60	12,20	12,40	12,60	13,00	13,50	14,00	14,50	17,50	20,80	27,00
Niveau requis	Sans expérience et sans diplôme	Avec une formation	Avec une 1ère expérience	Niveau CAP/BEP	CAP avec une 1ère expérience	CAP/BEP avec 2 ans d'expérience	Après une expérience de 2 ans en niveau II/3	Avec une expérience de 2 ans contrôlée en niveau II/3	Même niveau de compétence que les précédents avec des tâches	Niveau BTS ou BAC	Avec une expérience contrôlée et confirmée de 2 ans au niveau IV/1	Maîtrise d'une poste et expérience contrôlée et confirmée de 2 ans au niveau IV/2	Bac +3 - assure le suivie et le contrôle des résultats	Même niveau que l'échelon précédent mais il doit être force de proposition	Il contrôle les précédents échelons
Salaire brut mensuel (35h)	1709,3	1709,3	1709,3	1713,9	1759,4	1850,4	1880,7	1911	1971,7	2047,5	2123,4	2199,2	2654,2	3154,7	4095,1
Salaire brut mensuel (39h)	1924,2	1924,2	1924,2	1929,3	1981,2	2083	2116,4	2151,9	2219,5	2305,7	2390,4	2474,7	2988,7	3551,6	4615,1
Maitre d'hotel															
Chef de Rang															
Serveur															
Commis de salle															
Hôtesse d'accueil															
Barman															
Sommelier															